ÉGALITÉ

25 NOVEMBRE : VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

FNTE la cgt

Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes !

Cette journée prend une résonance particulière alors que les guerres et les conflits armés se multiplient partout dans le monde. Les femmes, les enfants paient un prix terrible : violences sexuelles utilisées comme arme de guerre, déplacement forcé, exploitation, insécurité et privation de leurs droits fondamentaux.

En 2026, dans les zones de guerre, les violences envers les femmes et les filles atteignent des niveaux alarmants, marqués notamment par une hausse du nombre de décès féminins. Souvent seules avec leurs enfants lors de leur fuite, les femmes sont particulièrement exposées aux risques aggravés par les conflits.

Les violences sexuelles comme arme de guerre : selon l'ONU Femmes (UN Women), entre 2022 et 2025, les cas vérifiés ont **quasiment quadruplé**.

Marqués par la multiplication des violences sexuelles et les déplacements massifs de populations, les conflits armés touchent particulièrement les femmes et les filles : **près d'un civil sur quatre** dans les conflits armés est désormais une femme ou une fille.

Partout dans le monde, des millions de femmes subissent chaque jour des violences du simple fait d'être des femmes.

Violences physiques, sexuelles, psychologiques, conjugales et professionnelles… dans la rue, au domicile, dans les transports ou au travail… Ces violences constituent de graves atteintes à leur dignité, à leur liberté et à leurs droits !

À ces violences s'ajoutent des formes de domination moins visibles, mais tout aussi destructrices : le sexisme, les discriminations et les inégalités économiques qui fragilisent leur autonomie.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SONT AUSSI SOCIALES, PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES !

Les remarques sexistes, le harcèlement, la dévalorisation des compétences et les discriminations au travail contribuent à perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Les inégalités de rémunération, la sous-valorisation des métiers majoritairement féminins, le temps partiel subi, les carrières freinées et le plafond de verre participent au maintien des femmes dans une situation de dépendance économique.

Cette réalité a des conséquences concrètes : l'absence d'indépendance financière peut rendre plus difficile la possibilité de quitter une situation de violence et de retrouver son autonomie.

L'égalité salariale n'est donc pas seulement une question de justice professionnelle : c'est aussi la liberté, la dignité et l'émancipation pour toutes les femmes qui se jouent !

C'est un combat d'actualité, dans un contexte de forte mobilisation contre la vie chère, dont les premières victimes sont les femmes.

> **En France, depuis le 19 novembre 2026, les femmes ont symboliquement commencé à travailler gratuitement jusqu'au 31 décembre, soit pendant 6 semaines !**

11,8 %

En effet, l'écart moyen de rémunération horaire brut entre les femmes et les hommes atteint encore 11,8 %.

21,8 %

Si l'on prend en compte les revenus annuels, tous temps de travail confondus, cet écart grimpe à 21,8 %.

Le temps partiel, les carrières freinées et les inégalités professionnelles sont sans surprise en cause.

Derrière ces écarts de rémunération, c'est l'indépendance financière des femmes qui est en jeu.

Moins gagner, c'est moins pouvoir épargner, moins investir, moins accéder à la propriété et moins bien préparer sa retraite.

En 2016, cette date symbolique était fixée au 7 novembre. Elle a reculé de 12 jours : une avancée, certes, mais bien loin de l'égalité.

> **Au rythme actuel, pour parvenir à l'égalité salariale, il faudrait attendre 2062 !**
> **Encore 36 ans !**

Dans le secteur privé comme dans la fonction publique, les femmes continuent de subir des écarts de rémunération, la sous-valorisation de leur métier, des carrières freinées et des inégalités d'accès aux postes à responsabilités.

LA CGT REVENDIQUE :

- **L'égalité réelle et immédiate**, avec la suppression des écarts de rémunération et un rattrapage des salaires et des carrières ;
- **La revalorisation des métiers à prédominance féminine**, avec la reconnaissance des qualifications, des compétences, de la technicité, de la pénibilité ;
- **La transparence des rémunérations**, des primes et des évolutions de carrière, ainsi que des moyens financiers dédiés à la suppression des écarts ;
- **L'égalité d'accès aux formations, aux promotions et aux postes à responsabilité**, afin de mettre fin au plafond de verre ;
- **La fin de la précarité et du temps partiel subi**, avec des emplois stables, des rémunérations décentes et un temps plein choisi ;
- **La reconnaissance des droits liés à la santé des femmes**, avec une meilleure prise en compte des spécificités de leur santé et de leurs conditions de travail ;
- **La prévention et l'élimination des violences sexistes et sexuelles au travail**, avec des dispositifs de signalement efficaces, la protection des victimes et leur maintien dans l'emploi. Des moyens humains et financiers ainsi que des sanctions effectives, pour garantir l'application des mesures en faveur de l'égalité professionnelle ;
- **Une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle**, notamment par le développement des services publics de la petite enfance et de l'accompagnement des personnes dépendantes ;
- **L'adoption définitive et la mise en œuvre effective de la loi-cadre intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants**, avec des moyens humains et financiers pérennes à la hauteur des enjeux, pour que les droits deviennent une réalité.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE NE DOIT PAS RESTER UNE PROMESSE : ELLE DOIT SE TRADUIRE PAR DES DROITS, DES SALAIRES ET DES MOYENS.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES, C'EST AUSSI LUTTER POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE.

FNTE-CGT • WWW.FNTECGT.FR

FNTE la cgt